

## Demande de remboursement:

### 1. Chômage temporaire – Force majeure Corona

(journées complètes ou demi-journées indiquées sous le code 77 au DMFA)

### 2. Augmentation du chèque-repas par jour travaillé

valable uniquement pour les jours de la période 13/03/2020 - 30/04/2020

Vous pouvez demander le remboursement  
en envoyant ce document rempli à : mc@fbt-online.be

Employeur :	
Numéro BCE :	
Compte bancaire :	BE

#### 1. Chômage temporaire force majeure Corona:

	Période	nombre de jours sous le code 77	2 euros par jour	Total
Ouvriers	13/03 - 30/04		x 2	

#### 1. Exemple

	Période	nombre de jour sous le code 77	2 euros par jour	Total
Ouvriers	13/03 - 30/04	20,5	x 2	41

#### 2. Augmentation du chèque-repas

	Période	Jours travaillés	Max. 2,55 euros/jour	Total
Ouvriers	13/03 - 30/04			

#### 2. Exemple:

	Période	Jours travaillés	Max. 2,55 euros/jour	Total
Ouvriers	13/03 - 30/04	5	2,55	12,75